

**Décision n° 2014-293 du 2 juin 2014
portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein de
la direction des systèmes d'information**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-13 du 2 janvier 2014 portant organisation de la direction des systèmes d'information et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Sur proposition du directeur des systèmes d'information ;

décide

Article 1

Est nommé directeur délégué aux infrastructures :

- Monsieur Raphaël Le Guillou.

Article 2

Sont nommés directeurs de projets en systèmes d'information :

- Monsieur Éric Dretzen,
- Monsieur Médéric Fargeix,
- Monsieur Frank Robert,
- Monsieur Pierre Werny,
- Monsieur Fabrice Scoyer,
- Monsieur Christian Gardet,
- Monsieur Alain Charles.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2014-128 du 7 février 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 2 juin 2014

Le directeur général

Signé

Bernard Larrouturou